



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ CI-HAUT MENTIONNÉE

**AVIS PUBLIC – SÉANCE ORDINAIRE**

**EST**, par le présent avis, donné par le soussigné Karl Péguy Saint-Fort, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère;

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Valère tiendra une séance ordinaire publique en présentiel, **le lundi 3 février 2025 à 19 h 30** à la salle municipale du conseil située au 2 rue du Parc. Cette séance sera aussi diffusée en direct sur la page YouTube & Facebook de la municipalité.

Les citoyens qui désirent poser des questions aux élus pourront le faire lors de la séance publique.

Donné à Saint-Valère ce 20<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,

  
**Karl Péguy Saint-Fort**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 12 h et 17 h, le 20<sup>ème</sup> jour du mois de janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20<sup>ème</sup> jour de janvier deux mille vingt-cinq.

Signé.....